

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Économie,
des Finances et de la Relance
Comptes Publics

Décision du 15 décembre 2021

**Fixant la rémunération du président du conseil d'administration de l'Office national d'études
et de recherches aérospatiales**

NOR : CCPB2129686S

**Le Ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance et le Ministre délégué chargé
des Comptes publics,**

Vu le décret n° 53-707 du 9 août 1953 modifié relatif au contrôle de l'État sur les entreprises publiques nationales et certains organismes ayant un objet d'ordre économique ou social, notamment son article 3 ;

Vu le décret du 26 décembre 2020 portant nomination de M. Bruno Sainjon en qualité de président du conseil d'administration de l'Office national d'études et de recherches aérospatiales,

Décident :

Article 1^{er}

La rémunération annuelle brute de M. Bruno Sainjon, président du conseil d'administration de l'Office national d'études et de recherches aérospatiales, est fixée à compter du 1^{er} janvier 2022 dans les conditions ci-après définies :

- une part fonctionnelle de 142 000 € ;
- un complément personnel de 28 500 € ;
- une part variable sur objectifs d'un montant maximal de 25 % de la part fonctionnelle, soit 35 500 € en année pleine.

Article 2

Le président du conseil d'administration de l'Office national d'études et de recherches aérospatiales est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 15 décembre 2021

Le Ministre de l'Économie,
des Finances et de la Relance

Le Ministre délégué chargé
des Comptes Publics

Bruno LE MAIRE

Olivier DUSSOPT